



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

*Préavis n° 01/2021
de la Municipalité au Conseil général*

Dicastère : Bâtiments

Rénovation de la terrasse de l'hôtel communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères/ers,

Préambule

Suite à la réfection des façades et des volets, la Municipalité souhaite maintenant se pencher sur la terrasse de l'hôtel communal. Avec un sol composé de différentes structures et couleurs, ainsi qu'une toile usée qui ne pourra pas être reposée après les travaux, l'endroit mérite d'être rénové.

Diverses solutions ont été étudiées avec un architecte et ont abouti au présent préavis.

Présentation du projet et description des travaux

Après examen des solutions proposées, la Municipalité a retenu les options suivantes :

- Démolition complète de la terrasse
- Modification de la surface correspondant avec la pose du store et du muret
- Pose de dalles de jardin de 75 x 50 cm
- Installation d'un muret côté nord avec paroi vitrée pour couper la bise. Il permettra de profiter de la terrasse lors de temps venteux
- Pose d'un store 3 champs (4 poteaux) 10 x 4 m, sur toute la largeur de la terrasse
- Réantoilage du store corbeille (entrée du restaurant)

./.

Aspects financiers

Le devis général a été établi sur la base de soumissions rentrées. Le prix des travaux s'établit comme suit :

Rénovation de la terrasse	CHF	26'500.-
Stores entrée et terrasse (y.c. éclairage)	CHF	25'000.-
Muret de protection	CHF	Inclus
Paroi vitrée	CHF	5'000.-
Divers et imprévus (travaux d'électricité)	CHF	8'500.-
TOTAL		65'000.-

Financement

Le coût de CHF 65'000.- sera financé par la trésorerie courante.

En conclusion, fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères/ers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis municipal N° 01/2021 ;
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **d'autoriser la Municipalité à rénover la terrasse de l'hôtel communal pour un coût de CHF 65'000.—**
- **de financer ces travaux par la trésorerie courante.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mars 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Ch. Croisier



La Secrétaire :

G. Neuenschwander

Présenté en séance du Conseil général du 06.05.2021